Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 035-213502032-20251208-2025_53-DE

Département d'ILLE-ET-VILAINE
Arrondissement de RENNES
Canton de MONTFORT

COMMUNE DE LA NOUAYE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 08 décembre 2025

Nombre de conseillers : 10
Présents : 07
Votants : 07

Date de convocation : 28 novembre 2025
Date d'affichage : 28 novembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le huit décembre, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de La Nouaye se sont réunis dans la salle du Conseil à la Mairie sur la convocation du Maire,

Étaient présents : Mme Fabienne BONDON, M. Loïc JOUAN, M. Jérôme TOSTIVINT, M. Jean-Luc EON, M. Jérôme ESNAULT, Mme Valérie BUSSY, Mme Aurélie LAJOYE.

Étaient absents excusés : M. Alban BERTHELOT, M. Stéphane BESNARD,

Était absent : M. Benoît RIOCHE

Le quorum de 6 est atteint.
La séance est ouverte à 20h11.
M. Jérôme ESNAULT est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2025-53
Objet : EPCI – SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL ET D'HABITAT DES GENS DU VOYAGE 2026 - 2032

Exposé : Madame Le Maire présente le projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat de gens du voyage (SDAHGV) pour la période 2026-2032 qui est le fruit d'un travail concerté engagé depuis mars 2024 entre les EPCI, les communes inscrites au schéma, des représentants de Voyageurs, le Conseil départemental, l'Etat et le GIP AGV 35.

De ce travail et de cette concertation ont été élaborés 44 fiches actions thématiques et 18 fiches territoriales des 18 EPCI d'Ille-et-Vilaine. Ainsi, le schéma départemental devient un cadre de référence fixant les objectifs tant qualitatifs que quantitatifs.

Aussi, les 18 EPCI du département et les communes inscrites au projet de schéma révisé sont invités à se prononcer en émettant un avis avant le 7 janvier 2026.

Ces avis seront portés à la connaissance de la commission consultative qui se prononcera le 19 janvier 2026. Le schéma départemental sera ainsi définitivement adopté à l'issue de la session départementale du mois de février 2026, puis entériné par un arrêté préfectoral.

En réponse aux besoins identifiés en termes d'accueil, le projet de schéma prescrit et préconise des actions telles que présentées ci-après.
La fiche territoriale de Montfort Communauté est annexée à cette délibération.

Ainsi, il est inscrit au projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat des Gens du voyage pour la période 2026-2032 les actions suivantes :

En termes de prescriptions :

- 1 terrain de grands passages (adapté été/hiver) d'un hectare maximum dans la commune de Bédée,

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 035-213502032-20251208-2025_53-DE

Département d'ILLE-ET-VILAINE
Arrondissement de RENNES
Canton de MONTFORT

- 12 terrains familiaux locatifs (TFL) répartis comme suit :
  - 5 à Montfort-sur-Meu,
  - 2 à Bédée,
  - 2 à Pleumeleuc,
  - 1 à Breteil,
  - 1 à Iffendic et
  - 1 à Talensac.

En ce qui concerne les TFL (terrains familiaux locatifs), il pourra s'agir de logements adaptés dits PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) ou de terrains aménagés familiaux.

Les projets d'habitat diversifié pourront être quantifiés et localisés définitivement en fonction du diagnostic social des familles demandeuses.

Pour rappel, un délai de 2 ans (+ 2 ans après dérogation) est donné aux collectivités à partir de l'approbation du schéma pour la réalisation des terrains familiaux locatifs, des aires de grands passages (et des aires permanentes d'accueil).

En termes de préconisations :

- 1 terrain de petits passages de 3 000 m2 (période/hiver) pour répondre aux besoins des ménages de passage à Montfort-sur-Meu,
- 1 terrain de petits passages de 3 000 m2 (périodes/hiver-été) pour répondre aux besoins des ménages de passage à Pleumeleuc, si les besoins sont confirmés après la création des solutions pour les ménages ancrés en errance.

Aussi, concernant :

- Les terrains privés de Voyageurs, il convient d'analyser les situations possiblement régularisables afin d'intégrer la résidence mobile dans les documents d'urbanisme (PLUi),
- Le projet d'accueil des Voyageurs au travers l'axe social, il est à travailler une mobilisation des acteurs et partenaires du développement social,
- La gouvernance du schéma et du GIP AGV 35, il est attendu le maintien de la participation de Montfort Communauté aux instances départementales.

Délibération :

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts de la communauté et notamment sa compétence en matière d'aménagement, d'entretien et de gestion des aires d'accueil des Gens du voyage,
Vu la délibération de l'assemblée délibérante de Montfort Communauté en date du 12 décembre 2019, relatif à l'avis sur le projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat des Gens du voyage 2020-2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable au nouveau schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage pour la période 2026-2032.

Le Secrétaire de séance,
Jérôme ESNAULT

Le Maire,
Fabienne BONDON

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme et exécutoire